

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Avenants n°1 aux conventions d'aide au démarrage et d'aide au tutorat pour l'atelier chantier d'insertion "légumerie - préparation de légumes pour les cuisines centrales" entre le département des Bouches-du-Rhône et l'association multiservices emploi liens et insertion Provence (AMELI Provence).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 26 du 15 décembre 2017, le département des Bouches-du-Rhône a décidé d'attribuer à l'association AMELI Provence un financement global de 18 500,00 € pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 concernant :

- la mise en place d'un chantier d'insertion « légumerie - préparation de légumes pour les cuisines centrales » avec une aide au tutorat de 10 500,00 € pour un effectif de 11 personnes dont 3 bénéficiaires du RSA (BRSA) ;
- l'aide au démarrage de 8 000,00 € pour l'achat de matériel de cuisine.

Sans perdre l'agrément de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), AMELI Provence a suspendu, fin mars 2018, les formations pratiques, théoriques et qualifiantes dans l'attente des décisions d'aides aux investissements indispensables à la poursuite de son activité. Ce contexte ne lui a pas permis de réaliser les objectifs quantitatifs au terme du conventionnement 2017/2018.

Par le présent rapport, il est proposé d'établir deux avenants afin de prolonger les conventions initiales d'un an soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 pour permettre à l'association d'atteindre ses objectifs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

